

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1890**

commune (s) :

objet : Prestation de maintenance, installation et fourniture des équipements de protection incendie à exécuter dans les immeubles, ouvrages et véhicules gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

**Bureau du 15 novembre 2010****Décision n° B-2010-1890**

objet :	<b>Prestation de maintenance, installation et fourniture des équipements de protection incendie à exécuter dans les immeubles, ouvrages et véhicules gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert</b>
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le précédent marché à bons de commande de prestation de maintenance, installation et fourniture des équipements de protection incendie à exécuter dans les immeubles, ouvrages et véhicules gérés par la Communauté urbaine de Lyon est arrivé à échéance. Il convient de renouveler ce marché.

Ces prestations ont été attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible expressément 3 fois une année avec un engagement de commande annuelle minimum de 60 000 € HT et maximum de 240 000 € HT.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics et de son article 77, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 octobre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Incendie Protection Sécurité (IPS) pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme, reconductible 3 fois une année et d'un montant annuel minimum de 60 000 € HT et maximum de 240 000 € HT.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour les prestations de maintenance installation et fourniture des équipements de protection incendie à exécuter dans les immeubles ouvrages et véhicules gérés par la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise IPS pour un montant annuel minimum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.**